Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 089-218900694-20261001-D2026_046-DE

Mairie de CHAILLEY (YONNE)	DELIBERATION **2026_46** Séance du **01/10/2026**	Objet : finances **Participation aux travaux de la Crèche Pomme d'Api**

MEMBRES CONSEIL		
Afférent au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

DATE DE CONVOCATION **22/09/2022**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification 14 OCT. 2026

Etaient présent : M. Samuel GUETTARD (Maire), Messieurs Claude MARGUENAT, Romaric MARGUENAT (Adjoint), Mesdames Catherine ABRAHAM, Sophie PETIT, Véronique CHAUVET, Anne MOURLIN, Véronique ROSSIGNOL, Laurence RENVOYE, Messieurs Jonathan DOS SANTOS, Gérard DURAND, Alain TASSEL (conseillers municipaux)

Absent.e excusé.e : Mme Lebeau pouvoir à Mme Rossignol
Mr Mangeleer pouvoir à M. R. Marguenat
Mme Halipré pouvoir à M. Dos Santos

Absent.e :

Secrétaire de séance : Romaric MARGUENAT

*Vu les travaux engagés par la Crèche Pomme d'Api pour la réhabilitation des locaux suite aux préconisations de la PMI
* Vu la demande faite par la Crêche pour obtenir la participation financière de la collectivité pour financer le projet
* Considérant que la commune participe au fonctionnement de la structure à hauteur de 40 000 €/an
* Considérant les démarches faites par Mr le Maire, auprès de la Communauté de communes et auprès des communes membres
* Après avoir arrêté le plan de financement

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

**Entérinent la décision du Maire de participer au reste à charge au prorata du nombre d'enfants de Chailley qui fréquentent la structure à hauteur de 1 450.80 €,*

**Disent que le montant sera versé sur présentation du décompte définitif des travaux*

**Mandatent le maire pour en poursuivre l'exécution*

Vu, Fait et délibéré, les jour et an
que dessus ont signé tous les membres présents

Le Maire
Samuel GUETTARD

MAIRIE DE CHAILLEY (Yonne)